

Rapport sur l'Afrique de l'Ouest

Côte d'Ivoire 2015 : une élection pour consolider la paix ?

Lori-Anne Théroux-Bénoni

Résumé

Le scrutin présidentiel de 2010 avait plongé la Côte d'Ivoire dans un conflit armé entraînant la mort de plus de 3 000 personnes. Il est peu probable que celui de 2015 déclenche des violences à grande échelle. Cela ne suffira toutefois pas à en faire un succès démocratique et un gage de stabilité pour l'avenir. Alors que toute l'attention est actuellement tournée vers le vote du 25 octobre, il importe de lier les questions électorales immédiates aux enjeux de stabilité à moyen et long terme pour le pays. Si des réponses efficaces ne sont pas apportées aux questions fondamentales, nouvelles et anciennes, de la crise ivoirienne, le risque d'une régression dans la dynamique de normalisation politique et sécuritaire demeurera réel.

Introduction

Les Ivoiriens se rendront aux urnes le 25 octobre 2015 pour l'élection présidentielle. Dix candidats figureront sur le bulletin de vote, dont Alassane Ouattara, le président sortant. Depuis la crise postélectorale de 2010-2011 qui s'est soldée par plus de 3 000 morts, la scène politique de la Côte d'Ivoire a subi de profondes transformations. Elle demeure cependant fortement polarisée. À quelques jours du vote, de nombreux partis d'opposition continuent de remettre en cause les conditions d'organisation du scrutin.

Début octobre, deux des candidats de l'opposition suspendaient leur participation au processus, estimant que les conditions d'une élection libre, démocratique et transparente n'étaient pas réunies. Les violentes manifestations du 10 septembre dernier, au lendemain de la validation de la candidature du président Ouattara par le Conseil constitutionnel, illustrent la persistance des divisions sur des questions fondamentales pour l'avenir du pays¹. Elles ont en effet eu lieu sur fond de retour du débat sur l'article 35 de la Constitution, portant sur les conditions d'éligibilité à la présidence de la République.

Le présent rapport, fondé sur des entretiens menés à Abidjan du 11 au 21 août 2015², vise à analyser les dynamiques politiques et le rapport de forces à l'approche de la présidentielle. Il a aussi pour objectif de lier les enjeux électoraux immédiats aux questions de stabilité à moyen et long terme pour la Côte d'Ivoire. Le développement économique, la justice, les processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ainsi que de réforme du secteur de la sécurité (RSS) et la cohésion sociale sont des questions importantes qui reçoivent actuellement beaucoup d'attention. D'autres, plus anciennes, mais pas pour autant réglées, méritent également un examen attentif. Il s'agit notamment de la nationalité et de la question foncière.

Sans réponses efficaces aux questions fondamentales de la crise ivoirienne, la possibilité d'un retour à des pratiques politiques violentes demeurera réelle

Par ailleurs, alors que la présidentielle de 2015 n'a pas encore eu lieu, l'échéance électorale de 2020 est déjà dans la ligne de mire de nombreux acteurs. Elle structure, en sourdine, les comportements et positionnements politiques voire militaires. Le quinquennat à venir comporte de nombreux risques et se présente comme une équation à plusieurs inconnues. Si des réponses efficaces ne sont pas apportées aux questions fondamentales, nouvelles et anciennes, de la crise ivoirienne – et pas seulement à celles engendrées par la crise postélectorale de 2010-2011 – la possibilité d'une instrumentalisation politique de ces problèmes et d'un retour à des pratiques politiques violentes demeurera malheureusement réelle.

Le président sortant, grand favori des élections

Quatre éléments caractérisent la scène politique ivoirienne à l'approche de la présidentielle³. Tout d'abord la coalition au pouvoir, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), dont le président sortant Alassane Ouattara portera les couleurs, se trouve en position de force. Ensuite, en l'absence de l'ancien président Laurent Gbagbo – qui attend l'ouverture de son procès à la Cour pénale internationale –, son parti, le Front populaire ivoirien (FPI), est profondément divisé entre deux camps aux visions diamétralement opposées quant à la stratégie politique à adopter. Troisièmement, l'opposition, regroupée au sein de deux principales coalitions, manque de cohésion. Enfin, l'une de ces coalitions et certains candidats contestent les conditions d'organisation de l'élection et cherchent à remettre en cause la légitimité du processus. Dans ce contexte, le président sortant fait néanmoins figure de favori. Logiquement, l'absence d'un candidat unique de l'opposition dès le premier tour devrait engendrer l'émiettement de son électorat et profiter au président sortant⁴.

Le RHDP : en quête d'une élection « propre »

Les stratégies de conquête des suffrages s'articulant autour des alliances politiques, l'avantage majeur du RHDP est son candidat unique, l'actuel président Alassane Ouattara⁵. Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'un des principaux partis de cette coalition, a en effet décidé de ne pas présenter de candidat. Dans la logique de « l'appel de Daoukro » lancé par l'ancien président Henri Konan Bédié en septembre 2014, le PDCI soutiendra donc dès le premier tour le président sortant, au nom d'une promesse d'alternance en 2020 qui pourrait s'inscrire dans le cadre d'un parti unifié. Cette décision a mené à la défection de certains cadres du parti qui souhaitaient tenter leur chance à l'élection.

RÉSULTATS DU SECOND TOUR DE LA PRÉSIDENTIELLE DE

2010

ALASSANE OUATTARA

54,1 %

LAURENT GBAGBO

45,9 %

Source : CEI

La coalition au pouvoir vise une victoire dès le premier tour⁶. Elle évalue sa possibilité de remporter l'élection sur la base des résultats du second tour de la présidentielle de 2010. Les partis du RHDP coalisés derrière Alassane Ouattara avaient alors remporté 54,1 % des suffrages, contre 45,9 % pour Laurent Gbagbo⁷. Au-delà de sa volonté d'éviter un second tour qui pourrait mettre la coalition au pouvoir en difficulté, le défi principal pour le RHDP est d'éviter une victoire sans légitimité qui rendrait difficile la gestion de son second mandat. Elle aspire donc à la tenue d'élections « propres », c'est-à-dire sans violence, avec un taux de participation qui ne soit pas dérisoire et, surtout, qui bénéficie de la participation de l'opposition et du FPI, en particulier⁸. L'actuelle division au sein du FPI peut d'ailleurs être analysée à la lumière des efforts du gouvernement de ramener ce parti dans le jeu politique.

Le FPI en proie à des dissensions internes

Le FPI de l'ancien président Laurent Gbagbo, traverse une profonde crise de succession. La tendance dirigée par Pascal Affi N'Guessan plaide pour la participation du parti à la vie politique du pays, même sans Laurent Gbagbo, afin de mieux défendre, dit-elle, les intérêts de l'ancien président accusé d'avoir plongé son pays dans la guerre civile après avoir refusé de reconnaître sa défaite face à Ouattara en 2010.

L'aile opposée est menée par Aboudramane Sangaré. Elle ne souhaite pas prendre part à un processus électoral qu'elle juge inéquitable et revendique notamment comme préalable la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Laurent Gbagbo. Le FPI tendance Aboudramane Sangaré, qui soupçonne Affi N'Guessan de pactiser avec le pouvoir en place⁹, a d'ailleurs officiellement appelé le 10 août 2015 au boycott¹⁰, pour le troisième scrutin d'affilée après les législatives de 2011 et 2013 ainsi que les élections régionales et municipales de 2013.

La rupture entre les deux camps est intervenue lorsqu'Affi N'Guessan, président sortant, a fait invalider par la justice la candidature de Laurent Gbagbo à la tête du parti en décembre 2014. La justice l'a ensuite reconnu, en avril 2015, comme président légal du FPI.

Il est difficile à ce stade d'évaluer le rapport de forces entre les deux tendances. Seul indicateur, certes imparfait, disponible pour l'instant : les chiffres de ventes des journaux dits « pro-Gbagbo ». Le quotidien officiel du parti, *Notre Voie*, qui s'est rangé du côté d'Affi N'Guessan, affiche près de 80 % d'invendus. Durant le premier trimestre de l'année, le quotidien *Le Temps*, qui a pris parti pour la tendance Sangaré, a quant à lui vendu quatre fois plus d'exemplaires que *Notre Voie*, se hissant à la troisième position des journaux les plus lus¹¹.

Aucune autre donnée quantitative ne permet à ce stade d'évaluer l'état réel du rapport de force entre les deux tendances, ni, plus

largement, ce que représente encore politiquement le parti qui avait remporté la présidentielle de 2000 et a géré le pays pendant la crise de 2002 à 2011. Il faudra attendre le résultat du scrutin pour connaître le poids politique d'Affi N'Guessan. Bien qu'il attire la portion des militants du FPI qui souhaite que le parti continue de jouer un rôle sur la scène politique, l'étiquette de traître que lui a collée la tendance Sangaré risque d'être un boulet à ses pieds durant l'élection à venir.

L'opposition morcelée

L'opposition ivoirienne s'articule actuellement essentiellement autour de deux principaux regroupements politiques : l'Alliance des forces démocratiques (AFD) et la Coalition nationale pour le changement (CNC). Leur objectif affiché est de faire barrage à une réélection d'Alassane Ouattara. Chacun de ces blocs comprend toutefois l'une des factions rivales du FPI, ce qui rend improbable la perspective d'une alliance.

Créée en mars 2014 et regroupant une dizaine de partis¹², la présidence de l'AFD est assurée par le FPI, tendance Affi N'Guessan. Le préambule du manifeste de création de cette coalition affirme que « c'est par la définition d'une stratégie d'actions concertées que l'opposition pourra efficacement jouer son rôle de contre-pouvoir, et proposer par des moyens démocratiques, une alternance crédible »¹³. Elle s'inscrit donc dans une dynamique participative. La contestation des conditions d'organisation des élections ne se situe pas au centre de sa stratégie politique. Ses membres siègent même à la Commission électorale indépendante (CEI).

Quant à la CNC, constituée en mai 2015, elle regroupe notamment : la tendance Aboudramane Sangaré du FPI, trois des « frondeurs » du PDCL qui s'étaient opposés à l'idée de soutenir Alassane Ouattara dès le premier tour¹⁴, et Liberté et démocratie pour la république (LIDER), parti de l'ancien président de l'Assemblée nationale, Mamadou Koulibaly¹⁵. Trois de ses leaders figurent sur la liste des candidats à la présidentielle, à savoir Charles Konan Banny, Kouadio Konan Bertin et Mamadou Koulibaly.

Ce dernier a cependant annoncé sur son compte Twitter le 9 octobre, soit le jour de l'ouverture de la campagne électorale, son retrait du processus qu'il considère « truqué ». Cet abandon est intervenu à l'échéance de l'ultimatum de 48 h lancé au président Ouattara par la CNC qui réclamait depuis le mois de mai une audience auprès du chef de l'État pour discuter des conditions d'organisation du scrutin¹⁶.

Point commun principal à tous les membres de cette coalition hétéroclite qui rassemble les adversaires politiques d'hier et qui peine à s'entendre sur une stratégie commune : la conviction que les conditions pour la tenue d'élections justes, transparentes, démocratiques et inclusives ne sont pas réunies.

Les revendications de la CNC, présentées dans une chartre signée au moment de la création de la coalition, comprennent notamment la réforme de la commission électorale, le financement public équitable et transparent des partis politiques et des candidats indépendants, la sécurité des électeurs et des candidats et l'accès équitable aux médias d'État¹⁷. La CNC a cherché depuis sa création à négocier les conditions d'élections « libres, crédibles et sécurisées ». Ce faisant, elle tente paradoxalement aussi de se conserver la possibilité de remettre en cause la légitimité du processus et donc, de contester le résultat du scrutin.

Outre ces coalitions et les candidats qui s'y retrouvent, cinq autres postulants sont en lice, dont deux femmes¹⁸. Le plus connu d'entre eux est Essy Amara, ex-ministre des Affaires étrangères de Félix Houphouët Boigny et ancien secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine. Il s'était également désolidarisé du PDCI à la suite de l'appel de Daoukro. Dans une lettre ouverte publiée sur sa page Facebook le 6 octobre 2015, Essy Amara suspendait sa participation au processus. Dénouçant un scrutin qui ne s'annonce « ni ouvert ni régulier », il a déclaré ne pas souhaiter « légitimer le président sortant » qu'il qualifie de « sourd aux revendications démocratiques »¹⁹. Déjà, dans un communiqué publié début septembre, il évoquait la « mauvaise gouvernance et la détresse des populations », « la gestion calamiteuse du processus électoral » et appelait à « l'union des forces de l'opposition »²⁰. Il avait par ailleurs déposé un recours au Conseil constitutionnel pour invalider la candidature d'Alassane Ouattara sur la base de l'article 35.

En définitive, à ce stade, l'opposition, qu'il s'agisse des coalitions ou des candidats, semble avoir opté pour l'une des trois stratégies suivantes : la participation (Affi N'Guessan, Siméon Konan Kouadio, Henriette Lagou Adjoua, Jacqueline-Claire Kouangoua et Kacou Gnanbo), le boycott avant ou après la période de dépôt des candidatures (FPI-tendance Sangaré, Mamadou Koulibaly, Essy Amara) ou la participation dans la contestation (Charles Konan Banny et Kouadio Konan Bertin). Avec le retrait de certains candidats de la course à la présidence, ce scrutin, avant même d'avoir eu lieu, semble déjà présenter de moins en moins d'enjeux, ce qui pourrait affecter la participation des électeurs.

Les risques de contestation de la légitimité du scrutin

Juste après la crise post-électorale, à l'approche des élections législatives de 2011, le FPI et d'autres partis du Congrès national de la résistance pour la démocratie (CNRD, coalition de partis pro-Gbagbo créée en 2006) avaient décidé de ne pas participer à ce scrutin. Selon eux, les conditions pour la tenue d'élections libres, ouvertes, sécurisées et transparentes n'étaient pas réunies. Ils estimaient que les négociations avec

le gouvernement n'enregistraient pas suffisamment d'avancées et percevaient l'invitation du gouvernement à rejoindre le processus électoral comme une forme de chantage. Leurs revendications portaient notamment sur la libération de Laurent Gbagbo et celle des prisonniers politiques, le retour des exilés et le dégel des avoirs.

D'autres composantes du CNRD avait accepté de prendre part aux législatives. Pour la tendance dite « participative », l'approche des législatives de 2011 a représenté une occasion d'engager les discussions avec le gouvernement et d'obtenir gain de cause sur certaines de ses demandes²¹. Cette dynamique s'est poursuivie après les législatives et structure jusqu'à ce jour les positionnements d'anciens partis ou factions de partis du CNRD.

Les concertations subséquentes en vue d'une réconciliation politique se sont essentiellement déroulées dans le contexte du cadre permanent de dialogue entre le gouvernement et l'opposition, créé en avril 2012. Le FPI a, pour sa part, demandé et obtenu début 2013 un tête-à-tête avec le gouvernement. Plusieurs fois interrompu depuis son instauration en 2012, le dialogue entre le gouvernement et l'opposition a été relancé après la mise en liberté provisoire, le 6 août 2013, de 12 membres du FPI dont son président, Affi N'Guessan. Au point mort dans son pendant public depuis mai 2014, les pourparlers ont repris en janvier 2015 sur des questions concernant le statut de l'opposition, le financement des partis politiques et les préparatifs de l'élection présidentielle²².

À quelques jours du scrutin, deux éléments sont toujours régulièrement mis en avant dans le discours de certains candidats et coalitions de l'opposition qui contestent les conditions d'organisation des élections présidentielles : la composition de la CEI et l'accès aux médias d'État. Ils constituaient d'ailleurs les revendications sous-tendant la marche organisée par la CNC à Abidjan le 28 septembre dernier²³.

La composition et le fonctionnement de la nouvelle CEI ont suscité de vives critiques avant même son adoption, le 28 mai 2014, à une écrasante majorité par l'Assemblée nationale où l'opposition n'était quasiment pas représentée. Considérant la commission déséquilibrée au profit du pouvoir auquel seraient automatiquement acquis 9 de ses 17 membres, l'opposition avait estimé que la proposition de loi soumise par le gouvernement trahissait les engagements pris lors des concertations dans le cadre du dialogue politique. Les réajustements effectués dans la composition et le fonctionnement de la CEI n'ont donc pas suffi à renforcer sa légitimité aux yeux d'une partie de l'opposition, surtout que le représentant du FPI à la CEI incarne l'aile pro-Affi N'Guessan du parti, perçue comme conciliante avec le pouvoir.

S'agissant de la revendication pour l'accès aux médias d'État, une analyse de la section sur le pluralisme politique du rapport de juin 2015 de l'institution officielle de régulation des médias, la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA), permet de mieux la comprendre. Elle indique en effet que les partis et groupements politiques au pouvoir totalisent 71,31 % du temps d'antenne, contre 28,69 % pour l'opposition politique²⁴.

Dans ce contexte, il sera facile pour l'opposition de remettre en cause les décisions de la CEI en s'appuyant sur sa composition qualifiée de déséquilibrée. L'absence de consensus autour de la commission augmente donc les risques de contestation des résultats. Quant à la disparité dans l'accès aux médias d'État, elle peut facilement être présentée comme un exemple supplémentaire d'un environnement électoral inéquitable.

La posture de contestation de l'opposition signale le risque d'instabilités localisées et la quasi-certitude d'une contestation des résultats

Une remise à plat des conditions d'organisation du scrutin à quelques jours du vote, telle que la réclame une partie de l'opposition, semble improbable. La posture de contestation dans laquelle s'inscrivent certaines coalitions et certains candidats de l'opposition tendra sans doute l'atmosphère à l'approche du scrutin²⁵. Elle signale également le risque d'instabilités localisées pendant la période électorale, la quasi-certitude d'une contestation des résultats et laisse présager une stratégie plus large de remise en cause de la légitimité du pouvoir après l'élection, si le candidat du RHDP est réélu.

Les défis du prochain quinquennat

Le quinquennat à venir s'annonce fondamental pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire et la stabilisation du pays à moyen et long terme. Le président qui sortira des urnes devra prendre des décisions difficiles et aura besoin d'une solide légitimité pour mener à bien les réformes qui s'imposent. Le développement économique, la justice, le DDR et la RSS, ainsi que la cohésion sociale sont des questions importantes qui reçoivent actuellement beaucoup d'attention. D'autres, plus anciennes, mais pas pour autant réglées, méritent également un examen vigilant. Il s'agit notamment de la nationalité et du foncier, figurant, bien avant la crise post-électorale, parmi les causes dites profondes de la crise ivoirienne évoquées dans l'annexe de l'Accord de paix de Linas-Marcoussis, signé en 2003, qui fixait les priorités du programme du gouvernement de réconciliation nationale. Douze ans plus tard, la persistance des débats sur ces enjeux témoigne d'une accumulation des problèmes et de leur complexification au fil des crises, qui n'est pas sans risque.

Le développement économique

« Si les besoins de base des Ivoiriens sont comblés, ils se détourneront de la politique politicienne, ce qui règlera les problèmes de cohésion sociale²⁶ ». C'est ainsi qu'un membre de la coalition au pouvoir résume la stratégie du gouvernement Ouattara mettant l'accent sur le développement économique au cours du premier quinquennat. La croissance économique ivoirienne, dont la moyenne depuis 2012 dépasse 7 %, est effectivement impressionnante.

Les bases d'une telle croissance, qui repose essentiellement sur l'agriculture et sur les investissements publics, peuvent cependant s'avérer fragiles. L'image positive du

TEMPS D'ANTENNE

COALITION AU POUVOIR

71,31 %

OPPOSITION POLITIQUE

28,69 %

Source : HACA

président Ouattara rassure, contribuant à maximiser l'aide publique au développement venant des partenaires étrangers. Toutefois, un endettement extérieur trop rapide comporte des risques à long terme et les investisseurs privés sont encore hésitants en dépit des réformes mises en œuvre pour assainir l'environnement des affaires. En l'absence de changements structurels visant à soutenir sur la durée un développement économique endogène, tiré par la transformation des produits agricoles et une diversification plus rapide de l'économie, cette croissance pourrait s'essouffler²⁷.

Se qualifiant de spectateurs de la croissance, nombreux sont les citoyens qui ont rappelé, lors de l'inauguration du pont Henri Konan Bédié reliant les quartiers de Marcory et de La Riviera, que le béton ne se mange pas²⁸. En plus de la dénonciation du caractère exclusif de la croissance, c'est aussi une remise en cause du choix des moteurs du développement économique que l'on peut entendre derrière cette critique populaire.

De nombreux citoyens se qualifient de spectateurs de la croissance et rappellent que le béton ne se mange pas

À court terme, il est possible d'analyser les choix du quinquennat qui s'achève en matière de développement économique comme une étape dans un processus plus large. Il peut donc y avoir un délai entre la croissance et le moment où les populations en profitent. Le caractère inclusif du développement économique demeure néanmoins un défi important pour la stabilité de la Côte d'Ivoire à long terme.

La justice nationale et internationale

Dans son discours d'investiture prononcé en mai 2011, le président Ouattara s'était engagé en faveur de la justice²⁹. La question de la justice dite « des vainqueurs » représentant une source de crispation dans les relations que les partenaires extérieurs entretiennent avec le pouvoir, celui-ci souhaitait sans doute présenter un bilan sur ce point à l'approche de la présidentielle de 2015. Jusqu'au début de l'année 2015, les procédures judiciaires engagées sur le plan national, visant les crimes commis pendant la crise post-électorale, n'avaient enregistré des avancées que dans le camp des forces ayant soutenu Laurent Gbagbo. Le fait que le ministre de la Justice, Gnénéma Mamadou Coulibaly, soit un proche de Guillaume Soro, actuel président de l'Assemblée nationale et ancien chef de la rébellion des Forces nouvelles, lui aurait permis d'agir comme « pare-feu » pour protéger certains membres de l'ancienne rébellion. En outre, le dossier de crime contre la sureté de l'État semble avoir servi de monnaie d'échange au gouvernement dans le processus de négociation politique avec l'opposition depuis la fin de la crise post-électorale.

Un coup d'accélérateur a cependant été donné à ce processus depuis la fin 2014. Deux éléments en témoignent³⁰. Tout d'abord, la Cellule spéciale d'enquête et d'instruction chargée des procédures judiciaires de la crise post-électorale, recréée dans sa forme actuelle en décembre 2013, a aujourd'hui les moyens humains et matériels de travailler³¹. Ensuite, une forme de rééquilibrage semble en cours depuis quelques mois. Jusqu'en juillet 2013, seul Amadé Ouérémi, chef de milice burkinabé actif dans l'Ouest du pays, avait été inculpé dans le camp des pro-Ouattara³². Cette année, une dizaine de membres des Forces républicaines de Côte d'Ivoire ont été mis en cause³³. Les avancées récentes ne suffisent pas à attester de l'existence d'une réelle volonté politique à tous les niveaux et ne font pas oublier les retards importants

LA MOYENNE DE LA
CROISSANCE ÉCONOMIQUE
IVOIRIENNE DEPUIS

2012

DÉPASSE

7 %

enregistrés dans les procédures judiciaires. Elles permettent toutefois d'espérer que le traitement de ces questions se poursuivra en dépit des obstacles qui persistent.

Au nombre des défis, et en lien avec les enjeux électoraux immédiats, il apparaît pour l'heure difficile d'interpeler certains acteurs, notamment les anciens commandants de zone qui occupent parfois des positions stratégiques au sein de l'armée, sans que cela n'ait un impact négatif sur l'environnement sécuritaire. L'approche des élections agirait donc comme un frein au progrès de la justice, après en avoir été peut-être un facteur d'accélération ponctuelle. La qualité des procédures demeure également un véritable enjeu. Le caractère bâclé du procès visant Simone Gbagbo et 78 autres proches de l'ancien président pour atteinte à la sûreté de l'État, dont le verdict a été rendu le 10 mars 2015, n'aura échappé à personne. Difficile également de ne pas remarquer que certains accusés du camp Gbagbo, prompts à prendre part au processus politique, s'en sont sortis avec des peines déjà couvertes par leur détention, permettant opportunément au pouvoir de faire émerger une opposition politique factice à certains égards dans le cadre du processus électoral en cours.

Sur le plan international, aucun proche du camp de Ouattara n'a pour l'instant été inquiété. La procureure de la CPI, Fatou Bensouda, déclarait cependant en février dernier, que personne ne sera épargné : « En cette année 2015, il faut s'attendre à ce que nous intensifions notre enquête sur les crimes commis dans le camp Ouattara »³⁴. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé sont incarcérés à La Haye depuis novembre 2011 et mars 2014, respectivement. Leur procès doit s'ouvrir le 10 novembre. Par ailleurs, malgré le rappel au gouvernement fait par la cour le 27 mai 2015 de son obligation de transférer Simone Gbagbo, cette dernière est toujours détenue en Côte d'Ivoire. La volonté du pouvoir de juger certaines personnalités au niveau national n'est probablement pas étrangère au fait qu'il est plus facile, dans ce contexte, de s'assurer que l'échelle de responsabilité s'arrête à un certain palier, avec des possibilités de grâce, d'amnistie et de remise de peine. En adéquation avec les messages d'émergence et de souveraineté nationale retrouvée véhiculés par ailleurs, c'est aussi une façon de signifier que désormais la justice nationale a la capacité et la volonté de juger elle-même les crimes commis sur le territoire ivoirien.

Le DDR et la RSS

Le mandat de l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration (ADDR), toute dernière structure chargée du DDR, a pris fin le 30 juin 2015³⁵. Son directeur général, Fidèle Sarrasoro, au moment de faire le bilan qu'il a qualifié de positif, évoquait les chiffres suivants : sur 74 000 ex-combattants signalés, 64 000 ont réellement participé au processus³⁶. Parmi eux, 58 216 ont effectivement été démobilisés, réintégrés

ou étaient en cours de réintégration. Au-delà de ces chiffres, certains défis persistent³⁷.

Tout d'abord, il n'est pas certain que le programme se soit systématiquement adressé aux bonnes personnes. En effet, aucun des partenaires de la Côte d'Ivoire n'a jamais pu accéder à la base de données complète contenant les noms des anciens combattants. Le rapport de mai 2015 du Groupe d'experts des Nations unies sur la Côte d'Ivoire souligne que le nombre initial d'ex-combattants pourrait ne jamais avoir correspondu à la réalité³⁸. Gonflées par certains chefs militaires cherchant à accéder aux fonds disponibles dans le cadre du processus, ces listes comprendraient en outre les noms de gens qui n'ont jamais porté d'armes, mais qui ont profité d'un programme d'insertion professionnelle. Certains des véritables ex-combattants, lorsqu'ils y ont pris part, ont été effectivement réintégrés ; d'autres, une fois le processus terminé, sont aussi retournés sous la coupe de leurs précédents chefs. Certains anciens commandants de zone ont ainsi toujours sous leur contrôle des combattants, non immatriculés pour certains, qui sont impliqués dans des activités de prédation économique, à l'image de l'exploitation de la mine d'or de Gamina³⁹.

Ensuite, il y a lieu de se demander si les milices pro-Gbagbo ne sont pas les laissées-pour-compte du processus de DDR. Seulement 46 % des 23 500 individus recensés y ont pris part tandis que les autres sont soit en dehors du territoire par crainte de représailles ou dans l'attente d'une éventuelle reconquête du pays par la force, comme le soutiennent les différentes analyses du Groupe d'experts des Nations unies sur la Côte d'Ivoire. Nombreux sont ceux qui ont perçu avec méfiance un processus qui permettrait de les identifier et donc, de les neutraliser. N'y ayant pas participé, ils seraient techniquement toujours opérationnels, même si les conditions pour leur mobilisation ne semblent actuellement pas réunies. Les éléments armés liés à l'aile radicale du mouvement pro-Gbagbo, recrutés en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Libéria, représenteraient néanmoins toujours une menace pour la sécurité du pays⁴⁰.

Enfin, et contribuant à renforcer le sentiment que de nombreuses armes sont encore dans la nature, le Groupe d'experts des Nations unies fait mention dans ses divers rapports de caches d'armes et d'équipements militaires. Le groupe d'experts s'inquiétait par exemple en avril 2015 de la découverte au sein du quatrième bataillon d'infanterie de Korhogo d'armes non recensées et entrées en Côte d'Ivoire en violation de l'embargo⁴¹. Le désarmement demeure donc un défi, et pas seulement au niveau des petits combattants.

Depuis le 30 juin, l'ADDR a été remplacée par une Cellule de coordination, de suivi et de réinsertion (CCSR) dont le mandat est d'absorber les 5 784 éléments résiduels avant la tenue du scrutin. Le fait d'arrêter une date, à quatre mois des élections,

Dates importantes

- 19 septembre 2002** : Début de la rébellion
- 24 janvier 2003** : Accord de Linas-Marcoussis
- 11 avril 2005** : Accord de Pretoria
- 4 mars 2007** : Accord politique de Ouagadougou
- 31 octobre 2010** : Premier tour de la présidentielle
- 28 novembre 2010** : Deuxième tour de la présidentielle
- 30 mars 2011** : Adoption de la résolution 1975 de Conseil de Sécurité de l'ONU
- 11 avril 2011** : Capture de Laurent Gbagbo
- 21 mai 2011** : Cérémonie d'investiture d'Alassane Ouattara
- 29 novembre 2011** : Transfert de Laurent Gbagbo à la CPI
- 23 août 2013** : Adoption des lois sur la nationalité et sur le foncier rural
- 7 juillet 2015** : Inculpation d'ex-chefs rebelles proches d'Alassane Ouattara
- 9 octobre 2015** : Ouverture de la campagne électorale pour la présidentielle
- 25 octobre 2015** : Premier tour de la présidentielle
- 10 novembre 2015** : Ouverture du procès de Laurent Gbagbo et de Charles Blé Goudé

à partir de laquelle le DDR serait formellement terminé, semble s'inscrire dans une logique électoraliste sur cette question sensible pour l'environnement sécuritaire électoral afin de rassurer tant les populations que les partenaires extérieurs. Mais la fin du processus permet peut-être aussi d'ouvrir une nouvelle phase, coercitive cette fois. Ainsi, le DDR étant officiellement terminé, toute personne n'étant pas membre des FRCI et détenant une arme sans autorisation pourra être considérée non plus comme un ancien combattant en attente de resocialisation mais comme un bandit armé. C'est après l'élection qu'il sera possible de savoir si cette démarche est effectivement mise en œuvre.

Quant à la réforme du secteur de la sécurité, elle a connu des avancées notables surtout en ce qui concerne l'élaboration des structures institutionnelles et normatives appropriées. Elle est cependant encore confrontée à quatre défis majeurs : la lenteur dans la promulgation de la loi de programmation militaire devant définir le cadre de la transformation de l'armée ; l'absence de cohérence entre les différentes unités de défense et de sécurité ; le sous-équipement de la police et de la gendarmerie pour assurer l'ordre public ; et la lenteur notée dans le renforcement des capacités de l'Assemblée nationale à assumer effectivement le contrôle démocratique. Les manifestations simultanées de certains éléments de l'armée à Abidjan et dans de nombreuses villes du pays, le 18 novembre 2014, rappellent l'importance de mener à bien le processus de RSS et, au-delà, de rétablir une chaîne de commandement et de contrôle digne d'une armée véritablement républicaine.

Compte tenu du caractère inachevé tant du DDR que de la RSS et des rôles joués par les forces de défense et de sécurité pendant la crise post-électorale de 2010-2011, ces dernières ne peuvent être qualifiées de politiquement neutres. Il est à craindre qu'appelées à intervenir dans la sécurisation des élections, elles n'offrent pas le même niveau de protection à tous les candidats et à tous leurs militants en cas de violence entre groupements politiques. L'héritage de la dernière décennie risque par conséquent de peser lourdement dans l'environnement sécuritaire et les développements politiques, y compris bien au-delà de l'élection de 2015.

La cohésion sociale

Le 15 décembre 2014, la Commission dialogue vérité et réconciliation (CDVR) a officiellement présenté son rapport final et ses recommandations au président Ouattara. Le rapport de cette commission dont le travail a été fortement critiqué n'a, à ce jour, toujours pas été rendu public. Le 24 mars 2015, le président Ouattara créait par décret la Commission nationale pour la réconciliation et l'indemnisation des victimes (CONARIV). Chargée de « parachever le travail de la Commission dialogue vérité et réconciliation (CDVR), tant par la recherche et le recensement des victimes et ayants droit de victimes non encore recensés, que par des propositions pertinentes en vue de la réparation des préjudices », cette commission est dirigée par l'archevêque de Bouaké et composée de nombreux anciens commissaires de la CDVR⁴². L'indemnisation financière des victimes sans d'autres mesures de réparation ne suffira pas à ramener la cohésion sociale.

La question du foncier rural

L'instrumentalisation politique de la problématique du foncier rural et son rôle dans les tensions et conflits qu'a connus la Côte d'Ivoire depuis les années 1990, en particulier dans l'Ouest du pays, a fait l'objet de nombreuses études approfondies⁴³. L'une d'elles, menée par Human Rights Watch en 2013, démontre que les déplacements de populations à grande échelle provoqués par la crise postélectorale sont à

l'origine « d'un véritable chaos en matière de droits fonciers et d'acquisition de terres » dans l'Ouest où les problèmes fonciers étaient déjà sources de violences et de conflits⁴⁴.

Pour rappel, et de façon simplifiée, une loi de 1998 relative au domaine foncier rural avait reconnu le droit coutumier comme fondement pour revendiquer la propriété d'une terre. Elle donnait ainsi un délai de 10 ans aux ayants droit pour obtenir un certificat foncier délivré par l'État sur la base de leur droit coutumier. D'autre part, la loi de 1998 avait introduit une limitation de nationalité pour le droit de propriété, stipulant que seuls les Ivoiriens pouvaient être propriétaires des terres rurales. Le contexte « ivoiritaire » qui prévalait à l'époque et l'insuffisance des mesures d'accompagnement de cette loi avaient mené à toutes sortes de dérives et de violences, en particulier dans l'Ouest du pays.

Identifiée comme l'un des fondements de la crise ivoirienne, notamment dans l'Accord de paix de Linas-Marcoussis de 2003, la question foncière devait représenter une priorité pour le gouvernement de réconciliation nationale, comme pour celui issu de l'élection de 2010. Ainsi, en août 2013, l'Assemblée nationale a voté une loi qui octroie essentiellement un délai supplémentaire de 10 ans aux ayants droit pour régulariser leur droit coutumier⁴⁵. Passé cette nouvelle échéance, les terres sur lesquelles des droits coutumiers n'ont pas été constatés « seront considérées comme sans maîtres ». La rareté des géomètres-experts censés jouer un rôle dans le processus, le coût de l'opération et le peu d'information et de mesures d'accompagnement représentent toutefois des obstacles à la régularisation.

Avec le développement de la culture de l'anacarde dans le Nord du pays, jusqu'ici moins touché que l'Ouest par la spéculation foncière, il n'est pas impossible que cette problématique, si elle n'est pas correctement encadrée, se présente à l'avenir sous de nouvelles formes dans de nouvelles zones.

La nationalité

Les problèmes d'identification des nationaux dans un pays qui a connu de forts mouvements migratoires n'ont eu de cesse d'être présentés comme l'une des causes majeures de la crise ivoirienne. En 2003, l'Accord de paix de Linas-Marcoussis estimait que l'application du code de la nationalité ivoirienne soulevait « de nombreuses difficultés soit du fait de l'ignorance des populations soit du fait des pratiques administratives et des forces de l'ordre et de sécurité contraires au droit et au respect des personnes ». Éviter le retour des logiques « ivoiritaires » xénophobes dans les pratiques d'état civil devait représenter une priorité pour le nouveau régime. Dans ce sens, deux lois ont été adoptées en 2013 par l'Assemblée nationale⁴⁶. En revanche, la reprise du processus d'identification n'a été lancée qu'en juillet 2014. Si des efforts ont été faits pour régler la question sur

le plan juridique, des problèmes techniques liés notamment à la production matérielle des cartes nationales d'identité perdurent.

Avant de remporter l'élection de 2010, Ouattara avait, à deux reprises, été exclu de la course à la présidence, ses opposants ayant soulevé des questions sur ses origines. Sur le plan constitutionnel, on aurait donc pu s'attendre à ce que la disposition considérée comme « conflagrante » de l'article 35 de la constitution, fasse l'objet d'une modification par référendum. Il s'agit manifestement de l'énoncé, modifié en 2000 pour écarter Ouattara suivant ses partisans, selon lequel le candidat à l'élection présidentielle doit « être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine ». La table ronde de Linas-Marcoussis recommandait d'ailleurs la formulation suivante : « Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père ou de mère ivoirien d'origine ». C'est sans doute pour éviter que les détracteurs du président Ouattara ne voient dans cette modification une volonté de toucher à une disposition le concernant personnellement qu'elle est restée intacte dans le cadre du premier quinquennat. La coalition au pouvoir a sans doute jugé plus sage d'entreprendre ce travail dans le cadre d'un éventuel second mandat du président.

En somme, les défis auxquels la Côte d'Ivoire est confrontée font penser à un nœud de fils enchevêtrés. S'il n'est pas possible de résoudre tous les problèmes à la fois, il est également périlleux de chercher à les résoudre isolément tant ils sont reliés entre eux et tant les questions, avec le temps, se sont sédimentées et donc complexifiées. Si des réponses efficaces ne sont pas apportées aux questions fondamentales, nouvelles et anciennes, de la crise ivoirienne – et pas seulement à la forme qu'ont pris ces problèmes à la suite de la crise postélectorale – la possibilité que s'ouvrent à nouveau des épisodes de dangereuses tensions demeurera malheureusement réelle.

2020 en point de mire ?

Alors que l'échéance de la présidentielle concentre toute l'attention, le quinquennat à venir et l'horizon 2020 sont peut-être les périodes qui comportent le plus de risques et d'incertitudes. Trois dimensions se présentant pour l'heure comme des inconnues auront un impact sur la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire et sur sa stabilisation.

La première est liée à l'avenir du RHDP. La stabilité de cette coalition dépend très largement de la présence de deux hommes politiques d'un certain âge : le président de la République, Alassane Ouattara, et le président du PDCI, Henri Konan Bédié. S'ils tiennent solidement les rênes de leur parti respectif, les ententes qui régissent le fonctionnement de la coalition tiennent à leurs relations personnelles, et pas suffisamment, pour l'instant, à un consensus trouvé au niveau de leurs partis. En outre, les tensions déjà présentes entre certains

acteurs au sein et entre les partis membres de la coalition vont s'intensifier dans le cadre des scrutins législatifs et locaux à venir (dont les dates ne sont pas encore fixées). Ces rivalités n'auront pas d'effet sur l'issue de l'élection de 2015, mais laissent présager de sérieuses luttes de pouvoir pour l'après-Ouattara, dans la perspective de la présidentielle de 2020.

Deuxième dimension qui aura un impact important sur le déroulement du prochain quinquennat : l'équation Laurent Gbagbo. Le début de son procès à la CPI est prévu le 10 novembre 2015. Une décision de condamnation ou d'acquittement influencera les rapports de forces au sein du FPI et, plus largement, au sein de ses soutiens politiques dans l'opposition. Le sort de Gbagbo aura des conséquences importantes sur les dynamiques au sein de l'actuelle opposition dans la perspective des échéances législatives et locales – si le verdict de son procès est connu à temps – et de la présidentielle de 2020.

Enfin, et en lien avec les points précédents, la stratégie que développera l'opposition au cours du prochain quinquennat aura aussi une incidence importante sur la stabilité à moyen et long terme de la Côte d'Ivoire. Cette stratégie dépendra, entre autres, de l'attitude future de l'actuelle coalition au pouvoir, si elle est réélue, et notamment de la réponse qu'elle apportera aux revendications légitimes de l'opposition en matière d'équité du jeu politique. La mauvaise gestion du dialogue politique pourrait radicaliser davantage certains acteurs et regroupements politiques. Ceux-ci pourraient être tentés d'opter pour l'usage de la violence en la présentant comme la seule alternative. L'opposition n'a pour le moment qu'une capacité matérielle limitée d'opérer un tel choix. Ce risque doit toutefois être pris au sérieux dès maintenant et devrait guider l'action du futur gouvernement dans le cadre de la réactivation d'un processus de réconciliation politique.

Conclusion

L'élection présidentielle de 2010 en Côte d'Ivoire était une élection dite « de sortie de crise ». Elle a pourtant plongé la Côte d'Ivoire dans un conflit post-électoral d'une violence sans précédent. En 2015, le scrutin présidentiel est censé consolider la paix et consacrer la stabilité. Il est peu probable qu'il déclenche des violences à grande échelle ; cela ne suffit toutefois pas à en faire un succès démocratique et un gage de stabilité pour l'avenir. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour prendre en compte des problèmes de fond qui pourraient ressurgir dans le cadre du prochain quinquennat, afin d'éviter qu'ils ne fassent l'objet d'une instrumentalisation politique.

Le risque d'une régression dans la dynamique de normalisation politique et sécuritaire du pays est d'autant plus réel que les conditions contestées d'organisation de l'élection du 25 octobre ont de fortes chances de ne pas renforcer la légitimité du vainqueur. Le développement économique, surtout s'il est de plus en plus inclusif, peut créer un environnement favorable à la cohésion sociale. Mais il ne règlera pas tous les problèmes de la société ivoirienne. Au lendemain de l'élection de cette année, la construction d'une paix durable doit rester l'objectif prioritaire pour le prochain gouvernement et pour l'ensemble de la classe politique ivoirienne qui ne semble pas encore avoir tiré toutes les leçons des longues années de crise politique ponctuée de violences qu'a traversées le pays.

Notes

- 1 Nouvelle journée de troubles à propos de la candidature du président Ouattara, *Agence France presse*, 10 septembre 2015, <http://oeildafrique.com/cote-divoire-nouvelle-journee-de-troubles-a-propos-la-candidature-du-president-ouattara-2/>.
- 2 Il s'appuie également sur des entretiens menés en novembre 2014 lors d'une mission de recherche précédente conduite à Abidjan avec Esso-Wêdeou Gnamke, alors chercheur boursier à l'ISS-Dakar.
- 3 Certains éléments de ce rapport proviennent des numéros 1 (avril 2015) et 2 (juin 2015) de la Note d'analyse sur l'Afrique de l'Ouest produite par l'ISS pour la Banque africaine de développement. En plus des chercheurs des bureaux de l'ISS à Dakar et à Pretoria, Sabina Vígani et Souleymane Kouyaté ont participé à la rédaction des sections relatives à la Côte d'Ivoire dans ces notes.
- 4 L'opposition semble espérer que la multiplication des candidatures en son sein empêche Ouattara de gagner au premier tour, certains candidats disant bénéficier de larges soutiens dans leurs fiefs électoraux.
- 5 Créée en 2005, cette coalition de droite qui revendique l'héritage de l'ancien président Félix Houphouët-Boigny (1960-1993) regroupe cinq partis : le Rassemblement des républicains (RDR) dont est issu Alassane Ouattara, le PDCI, l'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), le Mouvement des forces d'avenir (MFA) et l'Union pour la Côte d'Ivoire (UPCI).
- 6 Selon l'article 36 de la Constitution ivoirienne de 2000 : « L'élection du président de la République est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue, il est procédé à un second tour, quinze jours après la proclamation des résultats du premier tour ».
- 7 Il s'agit des résultats proclamés par la CEI, certifiés par les Nations unies et reconnus par la communauté internationale. L.-A. Théroux-Bénoni, La certification en Côte d'Ivoire : Retour sur un procédé controversé pour des élections de sortie de crise, dans D Morin et LA Théroux-Bénoni (éds), *Guide du maintien de la paix*, Montréal: Athéna éditions, 2011, 163-182.
- 8 Lors de la présidentielle de 2010, les taux de participation s'élevaient à 83,73 % et à 81,12 % pour le premier et le second tour, respectivement. Il était de 36,56 % pour les législatives de 2011 et 2013. Quant au taux de participation des élections régionales et municipales, il était de 46,29 % et 36,60 %. Il est difficile de savoir si la chute du taux de participation est le résultat de l'appel au boycott du FPI, de la désaffection des populations face à la politique ou du peu d'intérêt que portent les électeurs aux scrutins non présidentiels.
- 9 Interview, Abidjan, 14 août 2015.
- 10 Déclaration du FPI sur l'élection présidentielle de 2015 en Côte d'Ivoire, Abidjan, le 10 août 2015.

- 11 Conseil national de la presse, Volumes de ventes des quotidiens : premier trimestre 2015, www.lecnp.com/publication/ca_2015%281%29.pdf.
- 12 À sa création, l'AFD comprenait les partis suivants : le FPI, le Parti ivoirien des travailleurs (PIT), le Rassemblement pour la paix, le progrès et le partage (RPP), l'Alliance ivoirienne pour la République et la démocratie (AIRD), le Congrès ivoirien pour le développement et la paix (CIDP), le Rassemblement pour la démocratie et pour la paix (RDP), l'Union des démocrates pour le progrès (UDP), l'Union pour la démocratie totale en Côte d'Ivoire (UDTCI), l'Union républicaine pour la démocratie (URD) et l'Union des nouvelles générations (UNG).
- 13 P. A. N'Guessan, Naissance de l'Alliance des Forces Démocratiques de Côte-d'Ivoire, www.facebook.com/media/set/?set=a.697431233637112.1073741840.181848508528723&type=3.
- 14 Il s'agit de l'ancien Premier ministre et ancien président de la CDVR, Charles Konan Banny ; du député et ancien leader de la jeunesse du PDCI, Kouadio Konan Bertin ; et de Jérôme Brou Kablan, ancien vice-président de l'Assemblée nationale sous Henri Konan Bédié.
- 15 Les autres signataires de la charte du 15 mai sont : Martial Ahipeaud (Union pour le développement et les libertés, UDL), Emmanuel Bah Soumalo (Alliance des sociaux démocrates, ASD), Jean-Jacques Béchio (Mouvement pour la Côte d'Ivoire), Doumbia Major (Congrès panafricain pour le renouveau, CPR), David Samba (Coalition des indignés de Côte d'Ivoire), Théophile Soko Waza (Congrès du peuple pour le développement de la liberté, CPDL) et Bah Enoch (Congrès pour la renaissance ivoirienne, CRI).
- 16 Six candidats donnent un ultimatum à Ouattara pour créer les conditions d'une élection crédible et transparente, *Agence de presse africaine*, 8 octobre 2015, <http://news.abidjan.net/h/566387.html>.
- 17 Coalition nationale pour le changement, Charte, <http://lider-ci.org/wp-content/uploads/2015/05/CNC-charte-sign%C3%A9-le-15-mai-2015.pdf>.
- 18 Il s'agit d'Essy Amara, de Siméon Konan Kouadio, d'Henriette Lagou Adjoua, de Jacqueline-Claire Kouangoua et de Kacou Gnanngbo.
- 19 Côte d'Ivoire : Essy Amara suspend sa participation à la présidentielle, *Radio France internationale*, 7 octobre 2015, www.rfi.fr/afrique/20151007-cote-ivoire-essy-amara-suspend-participation-presidentielle-ouattara-ceni.
- 20 Présidentielles 2015 : une nouvelle coalition se dresse contre Ouattara : ce qu'elle réclame, *L'Inter*, 8 septembre 2015, www.infodrome.com/vie-politique/22652-presidentielle-2015-une-autre-coalition-de-l-opposition-se-dresse-contre-ouattara.
- 21 Par exemple, le 9 novembre 2011, 20 personnalités pro-Gbagbo étaient libérées. Deux jours après l'élection, soit le 13 décembre 2011, les avoies de 51 personnalités pro-gbagbo étaient dégelés.
- 22 Conseil de sécurité, Trente-sixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire, S/2015/320, 7 mai 2015, paragr. 4, www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2015/320.
- 23 Présidentielle ivoirienne : manifestation d'opposants à Ouattara, *Radio France internationale*, 29 septembre 2015, www.rfi.fr/afrique/20150928-cote-ivoire-election-presidentielle-ouattara-abidjan-manifestation-radio-t.
- 24 HACA, Contrôle du pluralisme de l'information dans les médias audiovisuels de service public, juin 2015, p. 5.
- 25 Pour certains membres de la CNC et d'autres partis politiques, la formulation de demandes sur les conditions de l'élection à quelques mois du scrutin visait à gripper le processus et à créer les conditions d'une crise institutionnelle qui aurait permis de suspendre le processus électoral et d'organiser une transition politique dans laquelle ils espéraient jouer un rôle. À l'évidence, cette stratégie n'a pas fonctionné (Interview, Abidjan, 17 août 2015).
- 26 Interview, Abidjan, 19 août 2015.
- 27 Interview, Abidjan, 18 août 2015.
- 28 La construction de l'autoroute entre Abidjan et Grand-Bassam aurait suscité des commentaires similaires de la part de Bassamois : « Nous, on n'a pas de voiture et on vit toujours dans des cours communes. Quand on va à Abidjan, c'est en *gbaka* [minibus de transport collectif]. *Gbaka*-là ne prend pas l'autoroute à péage » (Interview, Abidjan, 19 août 2015).
- 29 Cérémonie d'investiture : discours du chef de l'État, *Le Mandat*, 23 mai 2011, <http://news.abidjan.net/h/399680.html>.
- 30 Interview, Abidjan, 19 août 2015.
- 31 Le décret n° 2013-93 du 30 décembre 2013 crée une Cellule spéciale d'enquête et d'instruction (CSEI) en remplacement de la Cellule spéciale d'enquête (CSE) mise en place en juin 2011.
- 32 Chef de milice qui a combattu aux cotés des forces pro-Ouattara pendant la crise post-électorale. P. Airault, Côte d'Ivoire : fin de partie pour Amadé Ouérémi, *Jeune Afrique*, 31 mai 2013, www.jeuneafrique.com/137279/politique/c-te-d-ivoire-fin-de-partie-pour-amad-ou-r-mi/.
- 33 Côte d'Ivoire : inculpations tout azimut dans l'armée, *Jeune Afrique*, 6 juillet 2015, www.jeuneafrique.com/mag/241746/societe/cote-divoire-ineculpations-tous-azimuts-dans-larmee/.
- 34 Interview de Fatou Bensouda, *Jeune Afrique*, 5 février 2015, www.jeuneafrique.com/33574/politique/fatou-bensouda-en-c-te-d-ivoire-personne-ne-sera-pargn/.
- 35 L'auteur souhaite remercier le Dr. David Zounmenou, senior fellow au bureau de l'ISS à Pretoria, pour sa contribution à la rédaction de cette section.
- 36 Quant aux 10 000 anciens combattants qui n'ont pas été pris en compte, les autorités estiment qu'ils sont indisponibles pour cause de décès ou ne sont plus intéressés par le mécanisme de DDR.
- 37 Site de l'ADDR, Tableau réinsertion et réintégration, www.addr.ci/tableau_reins_reint.php?page=tableau_reins&PHPSESSID=f3jjstaiz2058p5580og1k0q9t0.
- 38 Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2153(2014) du Conseil de sécurité, S/2015/252, paragr. 63.
- 39 J. Bavier, Special Report: Why gold threatens Ivory Coast Peace, *Reuters*, 7 mai 2015, www.reuters.com/article/2015/05/08/us-ivorycoast-gold-army-specialreport-idUSKBNONS0V620150508. Voir aussi : Conseil de sécurité des Nations unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, établi en application du paragraphe 27 de la résolution 2153(2014) du Conseil de sécurité, S/2015/252, paragr. 78.
- 40 *Ibid.*, p. 4.
- 41 *Ibid.*, paragr. 108-110.
- 42 Communiqué du Conseil des ministres du 24 mars 2015, <http://news.abidjan.net/h/540642.html>.
- 43 J. -P. Chauveau, Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire : les enjeux silencieux d'un coup d'État, *Politique africaine*, 17, 2000, p. 94-125. International Displacement Monitoring Center, Norwegian Refugee Council, *À qui sont ces terres ? Conflits fonciers et déplacements des populations dans l'Ouest forestier de la Côte d'Ivoire*, octobre 2009. T. Dagrou, A. Djessa, *Les non-ivoiriens et le code foncier rural de la Côte d'Ivoire*, Abidjan : Les éditions du CERAP, 2008.
- 44 Human Rights Watch, *Cette terre est la richesse de ma famille : agir contre la dépossession des terres suite au conflit post-électoral en Côte d'Ivoire*, octobre 2013, p. 4, www.hrw.org/sites/default/files/reports/cdi1013fr_forUpload.pdf.
- 45 Projet de loi relative au délai accordé pour la constatation des droits coutumiers sur les terres du domaine coutumiers et portant modification de l'article 6 de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, telle que modifiée par la loi n° 2004-412 du 14 août 2004.
- 46 Projet de loi portant disposition particulières en matière d'acquisition de la nationalité par déclaration et projet de loi portant modification des articles 12, 13, 14, et 16 de la loi n° 61-425 du 14 décembre 1961 portant code de la nationalité, telle que modifiée par les lois n° 72-852 du 21 décembre 1972 et n° 2004-662 du 17 décembre 2004 et les décisions n° 2005-03/PR du 15 juillet 2005 et n° 2005-09/PR du 29 août 2005.



À propos de l'auteure

Dr Lori-Anne Théroux-Bénoni travaille à l'ISS depuis 2012. Elle dirige actuellement le bureau de Dakar en plus d'y travailler comme chercheure principale au sein de la Division prévention des conflits et analyse des risques. Avant de rejoindre l'ISS, Lori-Anne a notamment travaillé comme chercheure pour le Réseau des opérations de paix (ROP) de l'Université de Montréal au Canada. Elle a développé différents projets sur les questions de paix et de sécurité à New York et à Addis-Abeba. Ses travaux de recherche en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel portent sur les opérations de paix, les processus de paix, les processus électoraux post-conflits, l'anthropologie des conflits, les médias et la démocratisation. Lori-Anne est titulaire d'un doctorat en anthropologie de l'Université de Toronto au Canada.

À propos de l'ISS

L'Institut d'Études de Sécurité est une organisation africaine qui vise à améliorer la sécurité humaine sur le continent. Il mène des travaux de recherche indépendants et pertinents, propose des analyses et conseils stratégiques d'expert, des formations pratiques ainsi qu'une assistance technique.

Remerciements

Ce rapport est publié grâce au soutien du gouvernement des Pays Bas et du Centre de recherche en développement international du Canada (CRDI). L'ISS est également reconnaissant de l'appui des partenaires principaux suivants : les gouvernements de l'Australie, du Canada, du Danemark, de la Finlande, du Japon, de la Norvège, de la Suède et des États-Unis d'Amérique.

À propos du Rapport sur l'Afrique de l'Ouest

Le *Rapport sur l'Afrique de l'Ouest* vise à fournir aux décideurs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) des analyses sur les questions de l'heure en matière de sécurité humaine dans la région. Ce rapport est le résultat d'un partenariat entre l'ISS et la Commission de la CEDEAO. L'objectif est de produire, sur la base de recherche de terrain, un outil d'analyse indépendant qui puisse appuyer les processus de décisions de l'organisation ouest africaine, tout en alertant les instances décisionnelles régionales sur les enjeux émergents. Le *Rapport sur l'Afrique de l'Ouest* propose des analyses pays et des analyses thématiques ainsi que des recommandations. Il est distribué gratuitement, tant dans sa version électronique que papier, à un public diversifié en Afrique de l'Ouest et ailleurs.

ISS Pretoria

Block C, Brooklyn Court
361 Veale Street
New Muckleneuk
Pretoria, Afrique du Sud
Tel: +27 12 346 9500
Fax: +27 12 460 0998
pretoria@issafrica.org

ISS Addis Ababa

5^{ème} étage, Get House
Building, Africa Avenue
Addis Abéba, Éthiopie
Tel: +251 11 515 6320
Fax: +251 11 515 6449
addisababa@issafrica.org

ISS Dakar

4^{ème} étage, Immeuble Atryum
Route de Ouakam
Dakar, Sénégal
Tel: +221 33 860 3304/42
Fax: +221 33 860 3343
dakar@issafrica.org

ISS Nairobi

Braeside Gardens
off Muthangari Road
Lavington, Nairobi, Kenya
Port: +254 72 860 7642
Port: +254 73 565 0300
nairobi@issafrica.org

www.issafrica.org

© 2015, Institute for Security Studies

L'ISS dispose des droits d'auteur pour l'intégralité de ce rapport qui ne peut être reproduit, en totalité ou en partie, sans l'autorisation expresse, par écrit, de l'Institut. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de ses fiduciaires, des membres du Conseil consultatif ou des bailleurs de fonds. Ce rapport est aussi disponible en anglais.

Abonnez-vous par voie électronique au *Rapport sur l'Afrique de l'Ouest* à l'adresse :
www.issafrica.org/subscribe.php

Rapport sur l'Afrique de l'Ouest
numéro 14

